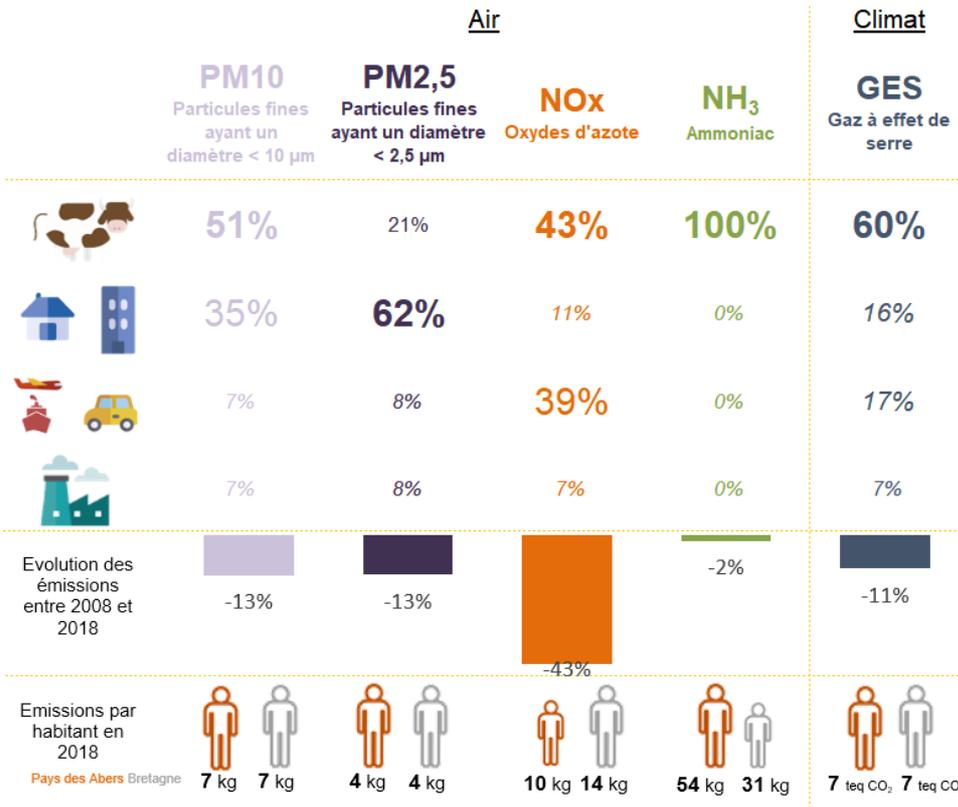


Les émissions du territoire



Source : ISEA v4.1 (2018)

Qualité de l'air et réchauffement climatique

Les **gaz à effet de serre (GES)** sont émis par les **mêmes activités que les polluants atmosphériques**.

Une **approche transversale air-climat-énergie** est nécessaire pour mieux appréhender les synergies et éviter la mise en place d'actions contre-productives pour l'une des problématiques.



La qualité de l'air

Equilibre complexe entre les émissions de polluants et différents phénomènes : transport, dispersion par le vent ou la pluie, dépôts ou réactions chimiques.

Les **concentrations** (quantités de polluant par volume d'air) sont **mesurées** par les stations de mesure ou **modélisées**.



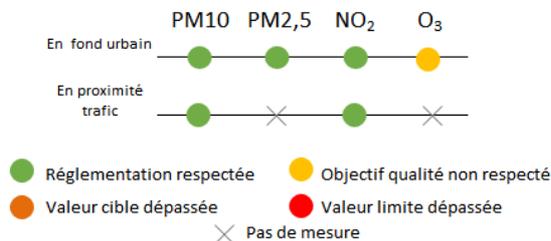
A défaut de station de mesure sur le territoire, les données de **mesure présentées** sont celles des **stations de Brest**.

Stations considérées :

- Macé** : PM10, PM2,5, NO₂, O₃
- Desmoulin** : NO₂, PM10
- Plouzané** : O₃

La mesure en 2021

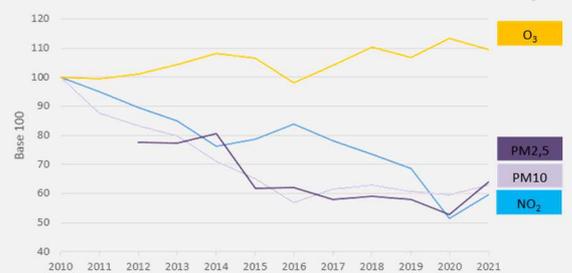
Situation annuelle réglementaire aux stations de mesure de Brest Métropole



Finistère

2 dépassements du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM10 (seuil d'information-recommandation) ont été prévus et/ou constatés

Evolution des concentrations en Bretagne*



*A partir des mesures au niveau des stations urbaines de fond

En 2021, une légère hausse est constatée pour les PM et le NO₂ après une baisse marquée en 2020 liée à la crise sanitaire. Depuis 2016, une tendance à la hausse est constatée pour l'O₃ avec des variations liées aux conditions météorologiques (plus ou moins favorables à sa formation). **Les tendances observées à Brest sont similaires.**

Air Breizh est l'association agréée par le Ministère de la Transition Ecologique, pour la surveillance de la qualité de l'air en région Bretagne.

Les missions d'Air Breizh concernent notamment la **surveillance** des polluants réglementés dans l'air ambiant, l'**information** de la population et des services de l'Etat notamment en cas de pics de pollution et la **réalisation d'études** liées à des problématiques locales à la demande de ses membres.

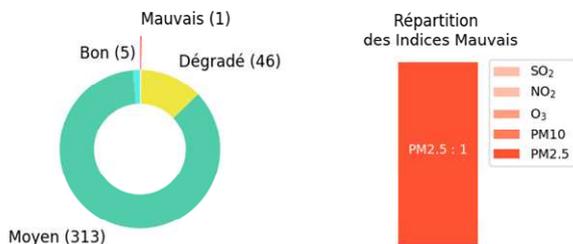
Les indices en 2021

Nouvel Indice ATMO (01/01/2021) :

L'indice de la qualité de l'air est un **indicateur journalier prévisionnel** qui permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une zone géographique déterminée. Les principales **évolutions** reposent sur l'ajout des PM2,5, un changement des seuils, une échelle plus fines (commune ou EPCI), la qualification de l'air selon 6 classes :



Répartition annuelle de l'indice ATMO du Pays des Abers en 2021 (nombre de jours)



L'intégration des PM2,5 dans l'indice et les changements de seuils conduisent à une augmentation du nombre de jours où l'indice est qualifié de "dégradé". **Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air qui a tendance à s'améliorer depuis une vingtaine d'année.**

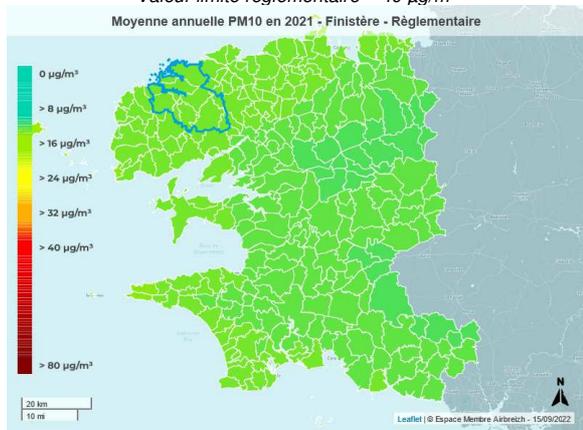
Les cartes modélisées en 2021

La **modélisation** permet, à partir notamment d'ISEA, des conditions météorologiques et du réseau de mesure, de scénariser la répartition des polluants sur un territoire et d'acquérir une meilleure compréhension des phénomènes locaux de pollution. Cet outil est par ailleurs utilisé pour prévoir la qualité de l'air, anticiper les épisodes de pollution et diagnostiquer l'exposition des populations.

Particules fines PM10

Valeur limite réglementaire = 40 µg/m³

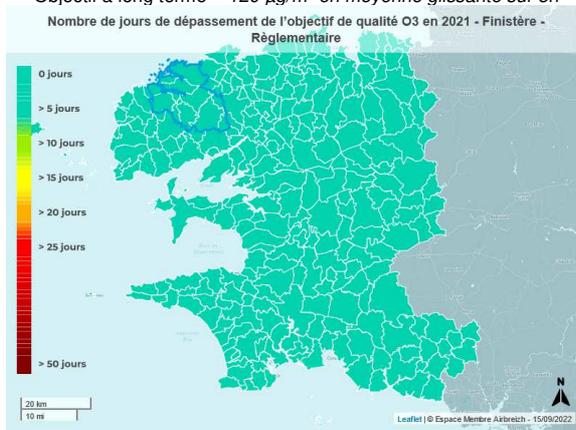
Moyenne annuelle PM10 en 2021 - Finistère - Réglementaire



Ozone O3

Objectif à long terme = 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8h

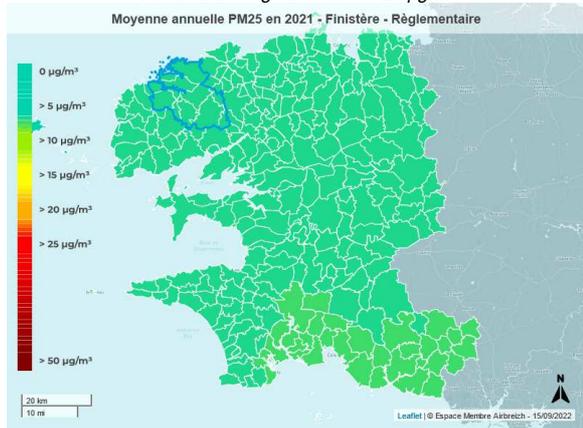
Nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité O3 en 2021 - Finistère - Réglementaire



Particules fines PM2,5

Valeur limite réglementaire = 25 µg/m³

Moyenne annuelle PM25 en 2021 - Finistère - Réglementaire



Synthèse

Les **valeurs réglementaires sont respectées** cependant la qualité de l'air reste un enjeu sanitaire majeur. En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié de **nouvelles lignes directrices sanitaires** pour les principaux polluants. Elles fixent un **cap ambitieux** pour mieux préserver la santé des populations.

A l'échelle régionale, les **recommandations OMS 2021 sont dépassées** pour les PM, le NO2 et l'O3.